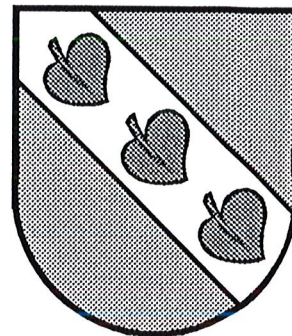


MUNICIPALITE DE COURTELARY



REMISE DE CADEAUX LORS DE LA MISE A LA RETRAITE D'UN OU D'UNE EMPLOYE(E) COMMUNALE

CHF 50.- - par année de service pour une personne employée à 50 %

CHF 100.- - par année de service pour une personne employée à 100 %

Cette décision a été prise par le Conseil municipal lors de sa séance du 2 novembre 2004.

2608 Courtelary, le 5 novembre 2004.

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Walliser', written over a horizontal line.

M. Walliser

Le secrétaire :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Favre', written over a horizontal line.

R. Favre